



Genève, le 20 janvier 2024

Cher Camarade,

Le 29^{ème} **Tir International de l'Amitié** aura de nouveau lieu en **Suisse**, au stand de tir de **BERNEX** (6, Chemin du Stand CH 1233 BERNEX Canton de Genève), le **samedi 7 septembre 2024** à 8h30.

Cette compétition est ouverte aux cadres en activité, de réserve ou honoraires des armées et à toute personne ayant effectué ses obligations militaires et familiarisée avec les armes et le tir, ainsi qu'aux policiers, douaniers et gardes-frontière - en activité ou en retraite - et aux tireurs sportifs licenciés.

Les tireurs peuvent concourir individuellement et aussi par équipe de 3.

Organisée par l'**AORSL**, en collaboration avec la **Société Militaire de Genève**, la **Société Centrale de Tir Militaire (La Centrale)** et l'**UNUCI**, cette compétition se déroulera en **5 épreuves**, sur un total de **60 cartouches**, en utilisant **5 armes militaires suisses** : (les armes individuelles sont interdites).

À 300 m, fusil d'assaut SIG 90 – fusil d'assaut SIG 57 – mousqueton 31

À 25 et 50 m, pistolets SIG 220 et SIG 210

Caractère militaire des tirs : tous les accessoires auxiliaires, hormis des lunettes de vue classiques, sont interdits afin de garder le caractère militaire de tirs sur le terrain.

Tout tireur dérogeant à cette règle ne sera pas classé.

Les 3 premiers vainqueurs de chaque discipline recevront une récompense.

Un **brevet de maîtrise aux armes de guerre** sera décerné aux tireurs ayant atteint les scores requis.

En outre, des tirs supplémentaires, optionnels et hors concours, pourront être effectués avec différentes armes d'exception historiques mises à disposition par nos tireurs collectionneurs.

Cette année, nous maintenons le Challenge « **François Gervaise** » en mémoire de notre camarade disparu. Il sera remis au tireur ayant obtenu le plus grand nombre de « 10 » toutes catégories et armes confondues.

Un deuxième challenge sera également organisé, pour le meilleur tireur à 50 mètres, en souvenir de notre ami « **Maurice Peillonex** », armurier cantonal.

À midi, un repas sera servi au stand de tir.

Il est formellement interdit de passer la frontière ou de circuler sur le territoire suisse en tenue militaire (pas, non plus, de panachage militaro-civil !).

Le nombre de participants étant limité à **200**, veuillez renvoyer **au plus vite**, par courrier postal ou courriel uniquement, votre fiche d'inscription accompagnée de votre règlement (€ 100.- ou CHF 100.-) comprenant : tir, munitions, repas, pot de clôture.

Dernière limite : 1^{er} septembre 2024. Aucune inscription par téléphone ne sera prise en compte.

Capitaine de frégate (R) Olivier DUPONT & Lieutenant-colonel (R) Pierre DELETRAZ



T.I.A. du 7 septembre 2024

FICHE D'INSCRIPTION

Compétition : € 100. -- ou CHF 100. -- (café-croissants, tir, déjeuner, pot de clôture), frais de bar non inclus

Nom	Prénom	Grade	E-mail	Date de naissance

Si vous concourez par équipe, indiquez son nom :

Règlement à l'ordre de l'AORSL

Total : €.....

Envoyer ce bulletin d'inscription et votre règlement avant le 1^{er} septembre 2024

Afin de simplifier la perception de votre carnet de tir à l'accueil, nous vous ferons parvenir par mail la liste des inscriptions et ainsi vous aurez juste à percevoir votre carnet par son numéro.

(Chèque ou virement au Crédit Agricole des Savoie IBAN FR76 1810 6000 3737 0286 8505 015)

AORSL

Pierre DELETRAZ

50, rue du BEULET

F – 74100 ANNEMASSE

pierredeletraz@bluewin.ch

Nota : Le nombre de tireur étant limité à 200, les inscriptions ne seront validées qu'après réception du règlement et par notre confirmation envoyée sur votre mail dès le 2 septembre 2024.

En cas d'absence **justifiée et acceptée** par le comité d'organisation, votre inscription sera remboursée.

Pas d'inscription ou de règlement sur place